



Bio Suisse – Nouvelles & Tendances

Conférence de presse annuelle du mardi 24 mars 2009, 10h15 à Dietikon/ZH

Résumé pour les médias

LE BIO EN FORTE CROISSANCE – NON A LA SUPPRESSION DES PAIEMENTS DIRECTS BIO!

Les projets, sinon intéressants, de la Confédération sur le développement du système des paiements directs (DPD) alarment Bio Suisse : la disparition de la prime bio supprimera l'encouragement à l'agriculture biologique. Cette politique isole la Suisse à l'échelle internationale. En 2008, le marché bio a enregistré une forte croissance. En augmentation de 11,2%, les ventes de produits bio ont totalisé 1,44 milliard de francs. La part des fermes bio est restée pratiquement identique: elle représente 11,9% des entreprises agricoles suisses.

Les intentions actuelles de la Confédération pour le développement du système des paiements directs (DPD) représentent un motif d'inquiétude pour Bio Suisse : car c'est précisément dans le pays qui a fait œuvre de pionnier dans l'agriculture écologique que les paiements directs bio semblent destinés à disparaître. En émettant ce signal erroné, la Confédération accepte que des paysans bio soient contraints de mettre un terme à leur activité. Dans une étude détaillée, publiée aujourd'hui, par l'Institut de Recherche de l'agriculture biologique (IRAB/FiBL), Bio Suisse présente de manière détaillée les prestations sociales de l'Agriculture Biologique.

La conception globale du bio menacée

Chaque paysan, chaque paysanne, bio ou non, reçoit de la Confédération des paiements directs destinés à représenter une indemnisation aux prestations qu'il ou elle effectue pour la collectivité, sous la forme d'une contribution à la sécurité de l'approvisionnement de la population, à l'entretien du paysage rural, au maintien de surfaces de culture et à l'occupation décentralisée du territoire, ainsi que le stipule l'article 104 de la Constitution fédérale. Jusqu'à présent, les paysans bio recevaient une «prime bio» qui s'ajoutait aux paiements directs habituels. En 2007, elle représentait environ 1% du montant total des paiements directs. La prime bio rémunère un système global qui prévient de nombreuses répercussions négatives, à l'exemple de la présence de pesticides dans les aliments. Il contribue aussi pour une part essentielle à la bonne image de la Suisse et constitue de ce fait un soutien à l'activité touristique. Ainsi, 55% des fermes du canton des Grisons, destination de villégiature de nombreux vacanciers, travaillent selon les principes de l'agriculture biologique.

Promotion d'une spécialisation unilatérale

La suppression prévue de la prime bio expose la Confédération à deux risques importants:

1. Les plans de la Confédération récompensent une spécialisation unilatérale plutôt qu'une vision d'ensemble biologique. De cette manière, certaines fermes appliqueront des conditions d'élevage exemplaires et importeront à cet effet de grandes quantités de foin concentré des pays du Tiers Monde. D'autres entretiendront quelques prairies maigres alors que des produits chimiques seront répandus à large échelle sur les surfaces avoisinantes. Bio Suisse ne veut pas d'une répartition entre zones protégées et zones non



protégées. Sa conception d'une entreprise agricole est celle d'un organisme qui fonctionne selon des cycles fermés dans toute la mesure du possible.

2. Inversement, les paysans dont l'impact sur l'environnement (les «externalités négatives») est plus faible ne sont plus récompensés de leurs efforts. Bio Suisse souhaite que les résidus de pesticides, les nitrates ou autres substances similaires ne finissent ni dans les aliments, ni dans l'eau potable. Cette approche est plus judicieuse et avantageuse que le traitement ultérieur de problèmes sanitaires ou la purification à grand frais de l'eau potable.

L'agriculture biologique est soutenue à l'étranger

En comparaison internationale, la Suisse s'isole en ne soutenant pas l'agriculture biologique: les gouvernements des pays voisins se sont fixé des objectifs ambitieux: l'Autriche souhaite que 20% de sa surface agricole utile soit travaillée de manière biologique en 2010. (www.land.lebensmittelministerium.at). La France a la volonté d'imposer aux cantines des collectivités publiques d'utiliser 20% d'aliments biologiques jusqu'en 2012 (www.ambafrance-es.org). L'Allemagne vise également à long terme une surface de 20% (www.bundesprogramm.de) alors que les Pays-Bas souhaitent augmenter la part bio de 5% par année (www.minlnv.nl).

La croissance du marché bio a atteint 11,2%

La forte croissance du marché bio s'est poursuivie en 2008, Les ventes de produits bio se sont accrues de 11,2% à 1,44 milliard de francs. Près de 75% des produits bio ont passé l'an dernier par les succursales Coop (50% de parts de marché, 722 millions de francs) et Migros (24% de parts de marché, 345 millions de francs). La vente directe a également connu un véritable boom avec une hausse de 17% (5,1% de parts de marché, 73 millions de francs) ainsi que le commerce spécialisé avec un chiffre d'affaires en augmentation de 13% (15,6% de parts de marché, 225 millions de francs). Les magasins discount ont fait leur entrée dans le marché bio, mais leur niveau reste faible. Ils ont réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 7 millions de francs avec les produits bio.

Suisse romande : nouvel essor

Cette croissance supérieure à la moyenne s'est confirmée également en Suisse romande. Dans son ensemble, le marché bio a enregistré une croissance de 13,6% pour atteindre 26 millions dans les régions francophones de notre pays. En augmentation continue, la part de marché des aliments bio atteint désormais 4,1% en Romandie. Le taux de croissance des produits frais s'est établi à 15,3% pour un chiffre d'affaires global de 8,3 millions. Les ventes de fruits bio (+42%), de viande bio (+33%) et de lait bio (+23%) ont affiché une progression fulgurante.

Producteurs: leur nombre est resté presque constant

En 2008, 5589 entreprises agricoles travaillaient selon les directives de Bio Suisse et sont donc des fermes Bourgeon certifiées. Ce nombre est inférieur de 62 unités à celui de l'année précédente et il correspond à un pourcentage de 10,7% par rapport au nombre total des fermes suisses. Il convient d'ajouter au nombre des fermes Bourgeon 522 entreprises agricoles bio qui appliquent l'ordonnance bio de la Confédération. Le total s'élève donc à 6111 fermes bio, soit 11,9% de toutes les entreprises agricoles suisses. Cette proportion est en légère augmentation par rapport à l'année précédente (+0,6%).

La surface totale bio est restée constante avec quelque 121'000 hectares, soit 11,4% de la surface agricole totale. 112'000 hectares ont été mis en valeur par des fermes certifiées Bourgeon et 9000 par des entreprises agricoles qui travaillent selon les normes de l'ordonnance bio de la Confédération.